



INSCRIPTIONS

ANNEE 2024-2025

PERISCOLAIRE
RESTAURATION SCOLAIRE
VACANCES SCOLAIRES

NOUVEAU DOSSIER
RENOUVELLEMENT DE DOSSIER

Avant le 28 juin 2024

FRANCAS BOUCLANS

6 rue de l'école 25360 Bouclans

bouclans.cdl@francas-doubs.fr

<https://bouclans-francas.leportailfamille.fr/>

06.15.69.07.46



RENOUVELER UN DOSSIER

Votre compte famille est déjà existant, vous devez :

1. Solder les factures non acquittées,
2. Retourner sous pochette plastique la fiche de renseignement + les vaccinations + attestation de l'assurance scolaire + le coupon pour le règlement intérieur signé avant le 28 Juin 2024
3. Vérifier auparavant toutes vos informations sur votre compte famille et faire les modifications.

**L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire au renouvellement du dossier et à l'ouverture de votre portail famille pour l'année 2024 2025
Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte.**

CREATION D'UN DOSSIER

Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs ou le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec les directeurs (contact mail ou téléphones).

LORS DU RENDEZ-VOUS jusqu'au 01 Juillet 2024 :

- Apporter les photocopies des vaccinations,
- Apporter votre numéro CAF/attestation QF de la MSA,
- Apporter une photo d'identité (facultatif)
- Prévoir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (adresse, mail, numéros de téléphone...)

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaires à la création du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte et un second RDV devra être pris.

TRAITEMENT DES DOSSIERS

Nous rencontrons actuellement des difficultés pour recruter suffisamment d'animateurs. En conséquence, nous devons adapter notre manière de traiter les dossiers d'inscription.

Voici comment cela fonctionne pour l'année 2024 2025 :

- **Traitement par ordre d'arrivée : Tous les dossiers seront examinés dans l'ordre où ils sont reçus les premiers arrivés seront donc traités en priorité.**
- **Dossiers reçus après la date limite : Si un dossier est soumis après les dates fixées, il ne sera pas rejeté mais sera placé sur une liste d'attente. Cela signifie que ces dossiers seront pris en compte seulement si des places supplémentaires se libèrent ou si nous parvenons à recruter davantage d'animateurs**

Pour toutes questions concernant le fonctionnement de la structure, vous pouvez directement contacter les directeurs ou consulter le document « le guide de l'accueil de loisirs » dans la rubrique Téléchargements sur le portail de la famille en flashant ce QR Code.



PERMANENCE :

LUNDI : 7H30 – 13h45 et 16h15 -18h30

MARDI : 7H30 – 13h45 et 16h15 -18h30

JEUDI : 7H30 – 13h45 et 16h15 -18h30

VENDREDI : 7H30 – 13h45 et 16h15 -18h30